

Décès par influenza, soit comme cause directe, soit comme cause concomitante, sur une population de 10,000 habitants du 1^{er} novembre au 31 octobre.

Districts	1889	1890	1891	1892	1893
	à 1890	à 1891	à 1892	à 1893	à 1894
Aigle . .	2.6	—	—	2.1	0.5
Aubonne .	17.6	—	—	10.8	4.8
Avenches .	9.3	—	3.7	1.9	5.6
Cossonay .	6.9	—	0.9	1.7	3.5
Echallens .	—	—	—	7.2	2
Grandson .	1.4	0.7	—	1.4	0.7
Lausanne .	11.7	1.6	0.7	6.6	9.3
La Vallée .	36.2	—	1.8	10.8	5.4
Lavaux .	5	—	2.2	5.1	13.2
Morges . .	4.8	—	—	3.4	6.8
Moudon .	1.8	0.8	—	3.2	0.8
Nyon . .	5.7	0.7	0.7	5.1	4.3
Orbe . .	7.9	0.7	—	4.3	5.7
Oron . .	—	—	—	—	—
Payerne .	10	—	—	5.5	2.7
Pays-d'Enhaut .	—	2.2	2.2	2.2	—
Rolle . .	11.3	—	—	4.8	4.8
Vevey . .	1.1	—	—	3.2	1.4
Yverdon .	4.8	—	—	6.6	1.8
	1889 à 1890	1891	1892	1893	1894 et 1 ^{er} trimestre 1895
Canton de Vaud	6.1	0.5	0.5	4.6	4.2
Suisse . .	9	0.9	2.1	4.6	7.6

Maladies offrant un danger général.

La loi fédérale du 2 juillet 1886 comprend, dans les maladies épidémiques qui offrent un danger général, la *variole*, le *typhus pétéchiol*, le *choléra asiatique* et la *peste*.

Jusqu'à présent, la *variole* seule a été l'objet de mesures effectives. La *peste* n'a pas reparu depuis le 17^e siècle.

I. Typhus.

Le *typhus pétéchiol* n'a pas été observé depuis 1815. Il avait fait de nombreuses victimes dans le canton, à Lausanne surtout, lors du passage des armées alliées, pendant les guerres du premier empire. (*Lombard*, „Climatologie“, IV, page 32.)

II. Choléra.

Le *choléra asiatique* ne s'est jamais développé dans le canton. Deux ou trois fois seulement des

étrangers sont arrivés malades, mais n'ont créé aucun foyer. Le choléra n'a été jusqu'ici qu'un bon génie pour l'hygiène, car, à chacune de ses apparitions dans les pays qui nous entourent, il a provoqué de grands travaux d'assainissement dans nos villes et dans nos villages.

Les instructions données par le Conseil de santé en 1831 (D^{rs} Guisan et Perret), en 1855, 1865, 1867 (épidémie en Italie, vallée d'Aoste, Tessin, Zurich), et en 1884, attribuent le plus grand rôle prophylactique à la salubrité des habitations, à la propreté et à la tempérance.

Depuis 1886, les mesures à prendre contre le choléra ont été prescrites par le Conseil fédéral dans ses circulaires du 15 août 1892 et 1^{er} août 1893. Les dernières instructions pour la désinfection en cas de choléra datent du 28 juillet 1893.

Choléra nostras. Les cas sont rares. On en cite en 1834 comme précurseurs de la dysenterie. En septembre 1895, dans une grande localité du canton, cinq personnes du même ménage furent prises tout-à-coup d'accidents cholériformes, vomissements, diarrhée blanche, riziforme, asphyxie. Deux succombèrent, l'une au 3^e, l'autre au 5^e jour. Les analyses bactériologiques des selles démontrèrent avec certitude qu'il ne s'agissait pas de choléra asiatique. L'eau bue par les malades était souillée et ne contenait que du bacille coliforme en proportion considérable.

III. Variole.

C'est *Marius*¹⁾, évêque d'Avenches, qui désigna le premier du nom de *variole* la maladie pustuleuse connue par le peuple sous le nom de *corales*. Ce mot, *variole*, dérive de l'adjectif *varius*, moucheté, tacheté, bigarré, par rapport aux effets de cette maladie sur la peau (D^r *Zinck*, „Essai sur la vaccine“, Lausanne, 1827).

Cette description de l'épidémie de 570, écrite en 585, lorsque *Marius* était au concile de Mâcon, prouve que ce fléau était nouveau pour notre pays.

Elle prouve aussi que c'est à tort qu'on attribue l'invasion de la petite vérole à l'irruption des Arabes dans l'occident.

La variole trouva un terrain propice et, douze siècles plus tard, elle était devenue la principale cause de la mortalité.

En 1761 (dans son „Avis au peuple“) *Tissot* écrit : „La petite vérole est la plus générale de toutes les maladies, puisque de cent personnes il n'y en a que quatre ou cinq qui en soient exemptes. Il est vrai que

¹⁾ L'évêque *Marius* ou *St-Maire* fut élu évêque d'Avenches l'an 573 et mourut le 31 décembre 593 à Lausanne qu'il avait érigé en évêché. (*E. Secretan*, „Biographies nationales“, tome I, 1873.)

si elle attaque tout le monde elle n'attaque qu'une fois et que, quand on l'a eue, on est à l'abri pour toujours. C'est en même temps une des plus meurtrières et si elle est souvent très douce elle est d'autres fois presque aussi ravageante que la peste. Il est démontré qu'en combinant les ravages des épidémies mauvaises et bénignes, cette maladie tue la septième partie de ceux qu'elle attaque. On a ordinairement la petite vérole dans l'enfance; il est rare qu'elle n'attaque qu'une personne dans un endroit; le plus souvent elle est épidémique. Elle cesse ordinairement au bout de quelques semaines ou de quelques mois et ne reparaît dans le même endroit qu'au bout de quatre, cinq ou six ans.⁴

En tenant compte des indications de *Tissot* et du fait qu'il naissait en 1764 3155 enfants dans le canton, la dîme mortuaire annuelle variolique devait être de 400 morts; de nos jours elle n'est guère que de 3 morts.

D'après le Dr *Nicati* („Bulletin de la Société de médecine de la Suisse romande“, 1868, page 162) du 1^{er} juillet 1736 au 1^{er} mai 1737, il y a eu à *Cully*, sur une population d'environ 2000 âmes, 83 décès (dont 58 enfants) par la petite vérole.

En 1777, une épidémie de petite vérole a doublé le nombre moyen des décès du pays.

Le Dr *Verdeil*, dans son „Mémoire sur le climat de Lausanne“ (Sciences physiques de Lausanne) donne la statistique des décès par petite vérole à Lausanne en 1783. Plus de la moitié des enfants morts cette année-là avaient été victimes de la variole. Le relevé par mois nous semble intéressant à citer :

1783	Nombre absolu des morts	Décès par petite vérole
Janvier . . .	32	9
Février . . .	29	10
Mars . . .	43	16
Avril . . .	31	9
Mai . . .	22	6
Juin . . .	22	2
Juillet . . .	12	2
Août . . .	15	1
Septembre . .	26	2
Octobre . . .	20	1
Novembre . .	24	—
Décembre . .	28	—
	304	58

Proportion des décès varioliques: 19 sur 100 décès. De nos jours elle est de : 0.06 sur 100 décès.

La léthalité de la variole au siècle dernier, représente celle occasionnée de nos jours par l'ensemble des maladies zymotiques: phtisie, entérite, diphtérie, scarlatine, coqueluche, rougeole, etc.

La pratique de l'*inoculation* diminuait le nombre des morts, mais les épidémies ne perdirent leur fréquence que depuis la découverte de *Jenner*.

On lit dans l'„Essai statistique sur le canton de Vaud“, par *Ph. Bridel*, pasteur de Montreux (*Zurich*, *Orell-Füssli* 1818, page 8): „La population du canton de Vaud était en 1803 de 144,474 âmes; dès lors elle a augmenté chaque année, surtout depuis l'introduction de la vaccine pratiquée par ordre et aux frais de l'Etat.“

En 1810 (Adresse du Bureau de Santé) le docteur *Verdeil* écrit que dans la commune de *Morges* où la vaccine n'a pas été aussi goûtée qu'on aurait dû l'attendre des lumières et de la raison de ses habitants, la petite vérole a été apportée de la ci-devant Savoie. Pendant 3 mois, elle a pour ainsi dire frappé à toutes les portes. Mais partout où il s'est trouvé des enfants vaccinés elle n'a pu pénétrer.

Ch. Perret, médecin à l'hôpital cantonal écrit sa „Notice sur l'épidémie de la petite vérole de 1816 à 1817 (Lausanne 1823, Feuilles du canton de Vaud“, tome 12, page 75).

En 1826 le Dr *Nicati* fils, décrit une épidémie de variole à *Montherod*. Sur 154 sujets qui étaient vaccinés, 4 seulement furent atteints d'une manière légère. Les 21 sujets non vaccinés furent tous malades et 4 moururent (Rapport *Pichard*: sciences naturelles, *Zurich*, réunion de juillet, 1827).

Citons encore l'*Essai sur la vaccine*, ouvrage écrit sur la fin de l'épidémie de petite vérole qui a régné à *Lausanne* dans l'été de 1827 et mis à la portée de toutes les personnes qui sans être médecin veulent connaître la vaccine, par *M. Zink*, chirurgien de 1^{re} classe, *Lausanne*, chez *Henri Fischer*, 1827.

En 1829 (compte-rendu du Grand Conseil) les vaccinations ordonnées par le Conseil de Santé produisent un bon effet dans le canton.

Le Conseil d'Etat adressait le 11 mai 1829 à ses concitoyens une exhortation rédigée par le Conseil de Santé, et dont nous extrayons les principaux passages: „Une épidémie de petite vérole qui, par sa durée, son extension et par les maux qu'elle a occasionnés doit être considérée comme grave et meurtrière, s'est manifestée dans notre canton pendant les années 1827 et 1828. Elle se trouve actuellement sur son déclin et l'on peut espérer qu'elle est près de finir incessamment. Dix ans s'étaient écoulés depuis que nous n'avions été visités de ce fléau; dans plusieurs endroits depuis 20 ans et 30 ans même on n'en avait plus connaissance. On commençait à croire à la possibilité d'en être à jamais délivré; les bienfaits de la vaccine étaient reconnus; on s'y livrait avec confiance, lorsqu'une petite vérole qui depuis 3 ans parcourait le nord et l'occident de l'Europe, qui avait pénétré chez nos voisins et chez

plusieurs de nos confédérés, est venue aussi nous atteindre. Il a suffi pour cela de la présence dans quelques localités d'une famille vagabonde et ambulante qui traînait avec elle un enfant infecté de ce mal. Les mesures sévères prises aussitôt par l'autorité supérieure pour étouffer dans son berceau l'épidémie naissante, incomplètement exécutées, souvent éludées, n'ont pu parvenir au but important auquel elles étaient destinées. D'un village du district d'Aubonne on a vu la petite vérole s'étendre et s'établir dans les communes voisines, atteindre Morges, Lausanne, etc., et de là comme d'un centre commun se propager à tous les autres points du canton. Aucun district n'en a été exempt; 232 communes ont été infectées; partout la petite vérole a trouvé quelque accès ou quelque aliment.

Le recensement fait par les Pasteurs (circulaire du département de l'Intérieur, 19 janvier 1829) indique pour l'ensemble des malades:

sur 1486 individus *non vaccinés* 356 morts (23.9 %)

" 3452 " *vaccinés* 94 " (2.7 %).

La vaccine a changé l'action de la petite vérole, l'a modifiée, a tempéré son venin, elle a arrêté une affreuse mortalité, elle est parvenue à éteindre le foyer de l'épidémie et à garantir la grande majorité du peuple vaudois.⁴

L'exhortation se termine en invitant les citoyens vaudois à se soumettre, par conviction, eux et leurs enfants, à une opération de nulle importance en soi et qui, n'étant pas obligatoire par la loi, le devient aux yeux de tout citoyen d'un pays libre où chacun est obligé de concourir au bien et à la prospérité de tous.

En 1835, à Mollens, 15 cas, 5 décès; à Montricher 14 cas, 7 décès. En 1840 et 1841 les cas de variole sont rares. En 1842 épidémie à Grandson, Yverdon et Thierrens. Dans ce village „où la vaccine n'est pas en faveur“ grande mortalité.

En 1848 et 1849 la variole se montre successivement dans presque toutes les parties du canton. Elle est du reste bénigne.

En 1850 forte recrudescence qui correspond à la fréquence de la variole en Europe cette année-là. Le Conseil de Santé demande, sans succès, que *la vaccination soit rendue obligatoire*.

En 1857 une épidémie à Trélex atteint 50 personnes et ne cause qu'un décès.

En 1858 la variole apportée d'Agiez attaque à Grandson 37 personnes et en tue deux, non vaccinées. Aux tuileries de Grandson sur 27 malades il y eut 9 décès, dont 8 de personnes non vaccinées. Le seul cas de mort après la vaccination est celui d'une femme qui se suicida au moment de l'éruption.

A Rances, sur 23 varioleux vaccinés, 1 mort, sur 20 varioleux non vaccinés, 8 morts.

Une prime de 100 francs est accordée à celui qui présente une vache atteinte de Cow-pox.

En 1864, épidémie étendue à plusieurs districts. Pas de morts chez les vaccinés.

En 1865 le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un projet de loi instituant la vaccination obligatoire. L'assemblée le rejette à une grande majorité.

Epidémie de variole à l'hospice de l'enfance, à Lausanne, en 1868 („Bulletin de la Société de médecine de la Suisse romande“).

A Lausanne, un ouvrier étranger apporte la variole en octobre. En novembre une épidémie force la commune à ouvrir un lazaret, occupé du 20 novembre 1870 à juin 1871 („Bulletin de la Société de médecine de la Suisse romande“, 1871, page 273).

En 1870 apparition de varioles à Vevey.

En 1871 on comptait en janvier environ 200 cas de petite vérole parsemés dans tout le territoire. L'internement dans le canton de 7000 soldats de l'armée française, le 1^{er} février, augmente le nombre des malades. On ne peut accuser cependant le corps d'armée de Bourbaki d'avoir été la cause première de l'épidémie.

Nous écrivions en octobre 1871 („Expériences sur la vaccination animale“: ¹⁾ „L'épidémie de variole qui a sévi cette année dans le canton de Vaud a eu le bon résultat de remettre en discussion toutes les questions relatives à la vaccine, et de rendre à celle-ci toute son importance dans l'opinion publique. Les doutes qui s'élevaient dans l'esprit de bien des médecins se sont évanouis devant l'évidence des faits. L'indifférence ou l'incrédulité des masses a cessé et de tous les côtés on a réclamé en faveur de la vaccine d'énergiques mesures pour arrêter la rapide extension de la variole. Le Conseil de Santé, appuyé par tous les médecins du canton, demanda de nouveau au Conseil d'Etat de rendre les vaccinations obligatoires et, ce qui prouve le grand changement qui s'était opéré dans les esprits, la loi fut adoptée par le même Grand Conseil qui l'avait refusée en 1865. Désormais tous les enfants devront être vaccinés avant l'âge de deux ans. Cette utile mesure constitue un grand progrès et aura de féconds résultats. Elle aurait été complète avec les revaccinations obligatoires, mais nous comptons sur le bon sens et l'instruction de notre population, et nous ne doutons pas que les revaccinations ne deviennent très populaires. Les militaires doivent ²⁾ se faire revacciner en entrant au service, c'est-à-dire à vingt ans; les jeunes filles suivront leur exemple, se préservant ainsi de la maladie la plus dangereuse pour leur beauté.

¹⁾ Bulletin soc. vaud. de méd. 1871, p. 249.

²⁾ Malheureusement la revaccination militaire a été supprimée depuis la fâcheuse campagne menée contre la vaccination.

„Les attaques dont la vaccine a été l'objet ces dernières années n'ont pas été stériles; elles ont ramené à une observation plus exacte et ont fait résoudre par l'expérimentation des questions du plus haut intérêt. La vaccine est sortie triomphante de l'épreuve, sa puissance préservatrice est encore intacte, mais il est prouvé que toute vaccine n'est pas bonne et qu'il est nécessaire d'apporter la plus grande attention dans le choix de ce virus.“

De 1872 à 1876 on constate encore quelques épidémies, principalement sur les étrangers au canton, en grande partie composés d'ouvriers maçons italiens non vaccinés.

Dr Eugène de la Harpe „Notes sur les cas de variole et de scarlatine observés au lazaret communal de Lausanne de 1884 à 1886“, 64 cas, 8 décès („Revue médicale de la Suisse romande“, 1888, page 372).

Tableau des décès par variole dans le canton de Vaud.

D'après la statistique suisse („Mouvement de la population“):

Années	Nombre absolu des décès	Relatif à 100,000 habit.	Années	Nombre absolu des décès	Relatif à 100,000 habit.
1877	3	1.2	1888	—	—
1878	2	0.8	1889	—	—
1879	7	2.9	1890	1	0.3
1880	11	4.5	1891	—	—
1881	8	3.3	1892	1	0.3
1882	1	0.4	1893	—	—
1883	1	0.4	1894	2	0.7
1884	3	1.2	1895	—	—
1885	13	5.3	1896	2	—
1886	5	2	1897	1	—
1887	—	—	1898	9	—

Soit 61 décès en 22 ans. Moyenne annuelle: 3 décès.

	Sur 100 décès	Sur 10,000 habitants
Canton de Vaud	0.06	0.12
Suisse	0.1	0.27

Moyenne annuelle de la mortalité variolique par 10,000 habitants de 1887 à 1892 dans les états de l'Europe (H. Monod):

Suède	0.01	Suisse	0.06
Irlande	0.01	Angleterre	0.11
Ecosse	0.02	Belgique	1.52
Hollande	0.02	France	2.30
Prusse	0.03	Italie	3.86
Allemagne	0.04	Autriche	4.46

Mesures sanitaires.

L'hygiène préventive a donc presque complètement supprimé la maladie la plus redoutable soit par les décès qu'elle causait, soit par les infirmités qu'elle lais-

sait à sa suite (la plupart des gens étaient grêlés, et le 1/3 des cas de cécité provenaient de la variole).

L'inoculation fut un premier progrès. D'après Tissot, sur 345 personnes inoculées une seule mourut de la petite vérole, tandis qu'il en serait mort 106 sans cette opération. On opposa en vain à ce grand médecin les martyrologes et les nécrologes de l'inoculation, il y resta fidèle lors même qu'il eut le chagrin de voir succomber un de ses petits-neveux à la suite de cette opération.

La méthode de variolisation avait le fâcheux inconvénient de créer des foyers d'épidémies. Elle était incriminée par quelques théologiens, comme une violation des ordres de Dieu (Tissot):

On trouve dans les „Archives cantonales vaudoises“, registre des mandats souverains, 1777, 24 mars: *Inoculation de la petite vérole*, une lettre du président et des assesseurs du Conseil de Santé de la ville et République de Berne. „Afin que la petite vérole ne règne pas en tout temps et ne dégénère pas en épidémie dangereuse, sans vouloir gêner l'inoculation, il est nécessaire d'en défendre l'opération dans les villes de tout temps et de ne la permettre dans les campagnes que pendant la saison du printemps et de l'automne.“

L'admirable découverte de Jenner, inoffensive pour le vacciné, permit de supprimer tout danger général.

Les autorités vaudoises cherchèrent de bonne heure¹⁾ à populariser la vaccination provenant du Cow-pox. La tâche n'était pas facile — il fallait combattre des préjugés si enracinés qu'on les retrouve encore de nos jours malgré l'évidence des faits.

En 1804 le Bureau de Santé, dirigé par Verdeil, publie des instructions sur l'inoculation de la vaccine: „Adresse du 16 octobre 1804 aux pasteurs: le Bureau de Santé générale du canton de Vaud. On a commencé à former à Lausanne un comité central où l'on vaccine gratuitement. A l'homme de l'art sera payé une modique journée de 4 francs.“

La variole enlève chaque année un douzième des générations humaines.

En 1808 le Bureau de Santé adresse à ses concitoyens un mémoire complet sur les bienfaits de la vaccine.²⁾ Après avoir décrit la gravité de la petite

¹⁾ Une des premières personnes vaccinées à Morges en 1800, M^{lle} C. W., vit encore.

²⁾ Le mot de vaccine a été créé en 1799 (août) par le docteur L. Odier comme traduction de Cow-pox au lieu de petite vérole des vaches („Bibliothèque britannique“, tome XI). Grâce au rôle actif d'Odier la vaccination fut introduite à Genève en 1800 et au bout d'un an l'on compta 4000 vaccinations dans le département du Léman (voir l'intéressant mémoire du professeur A. d'Espine sur le rôle du médecin genevois de la vulgarisation de la vaccination: „Archives des sciences physiques et naturelles“, juin 1896).